



## Décisions du Conseil intercommunal de l'ASIJ

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2026, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

1. Adopté le Préavis 01/2026 : Demande de crédit de CHF 502'000.- TTC pour la rénovation de trois salles de classe de sciences ainsi qu'une salle de préparation au collège du Raffort à Mézières, Commune de Jorat-Mézières.
2. Adopté le Préavis 02/2026 : Demande de crédit de CHF 221'600.00 pour financer la réfection des fenêtres de 1991 et l'escalier de secours de l'aile C du Collège du Raffort à Mézières, commune de Jorat-Mézières.
3. Adopté Préavis 03/2026 : Demande de crédit de CHF 148'097.00 pour financer le renouvellement de luminaires du Collège du Raffort à Mézières, commune de Jorat-Mézières.

Au nom du Conseil Intercommunal  
de l'ASIJ

Gaël Manigley  
Président



Fabienne Blanc  
Secrétaire

*\* Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113*